

**AUTO-MOTO ÉCOLE**  
**PONCET**

**Chalon**  
20, Rue de Belfort

**Châtenoy le R.**  
34, Avenue De Gaulle

**Saint-Marcel**  
4, Grande Rue

Téléphones :  
03.85.48.79.77  
06.24.94.01.79

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

BSR  
A1, A2, A Piste privée  
AAC Prix minis Sérieux maxi  
B



## FORMATION PERMIS A2

### Formule 30 LECONS (avec ETM)

La formule comprend :

⇒ 1 pochette de suivi pédagogique + 1 livre code	80 €
⇒ Frais de dossier, de suivi logiciel, printel, création dossier inscription ANTS	45 €
⇒ 1 accès code en ligne (6000 questions)	40 €
⇒ 20 leçons de moto (8 leçons plateau + 12 leçons circulation)*	840 €
⇒ 10 leçons supplémentaires	420 €
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique plateau	50 €
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique circulation	50 €
	<b>1525 €</b>
	<b>1240 €</b>

### OPTIONS HORS FORMULE :

⇒ 1 Évaluation (offerte si inscription)	42€
⇒ Accès code en salle	50€/mois
⇒ 1 accès code en ligne (6000 questions)	40€
⇒ Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30€
⇒ Leçon moto au-delà du minimum légal	42€
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique plateau ou circulation (tarif réglementé)	50€
⇒ Demande de titre sur ANTS suite à réussite	30€

\* **Attention** : les leçons plateau/circulation ne sont pas interchangeables, leçons supplémentaires dès la 9ème leçon plateau, ou la 13ème leçon circulation.



**Conditions requises** : Le permis A2 est accessible dès l'âge de 18 ans et permet la conduite d'une cylindree intermédiaire, d'une puissance inférieure à 47 ch et d'un rapport poids/puissance inférieur à 0,2 KW/kg. La formation minimale est de 8 heures de leçons hors circulation (plateau) et 12 heures de leçon en circulation sauf pour les titulaires du permis A1 pour lesquels le nombre minimal d'heures de formation est ramené à 15 heures.

### **Programme de formation :**

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le coût de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)

- **une formation théorique** si besoin, c'est-à-dire si la date de l'ETM est supérieure à 5 ans : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par un accès internet avec suivi moniteur.

- **une formation pratique** : 4 grandes compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) : 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération. 4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

### **Objectifs de la formation :**

- Connaître votre véhicule et être en capacité de déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

### **Nos engagements :**

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Des structures adaptées pour votre sécurité : double pistes privées avec parking à proximité : optimisation du temps de leçons, pas de temps de trajet perdu.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés, exclusivement réservés à l'enseignement du 2 roues.
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



**HORAIRES OUVERTURE BUREAUX :**

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi **14h à 19h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 10h à 12h et de 14h à 19h.**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13h à 16h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi **Fermé**
- ⇒ Mardi, Jeudi et Vendredi **de 14h à 19h**
- ⇒ Mercredi **de 9h à 12h et 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi **Fermé**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13h à 16h**

**COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR ETG UNIQUEMENT**

**Bureaux de Chalon et St Marcel :** le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

**Bureau de Chatenoy Le Royal :** le mercredi de 14h à 16h

**FORMATION PRATIQUE :**

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 16h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.

**EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :**

- ⇒ Casque avec normes européennes et dispositif réfléchissant
- ⇒ Gants normes CE et coqués
- ⇒ Chaussures montantes
- ⇒ Blouson
- ⇒ Jean
- ⇒



**REGLEMENT DE LA FORMULE** : Possible en 3 fois sans frais : 410 € à l'inscription, 2 x 415 € les deux mois suivants. ATTENTION : si vous souhaitez une formation plus rapide (1 mois ou 2 mois), les acomptes seront demandés sur la durée de votre formation, solde avant examen.

Tarifs valable à partir du 06 avril 2019

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

[automotoecoleponcet@hotmail.fr](mailto:automotoecoleponcet@hotmail.fr)

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

**Liste des documents nécessaires :**

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (code numérique) + 2 photos d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 (moins de 21 ans) + Recensement (à partir de 16 ans) + JDC (17 ans à 25 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres
- Adresse mail valide.

**TARIF PRIVILEGE APPLICABLE SUR CETTE FORMULE : -80 €**

**N'hésitez pas à demander pour savoir si vous pouvez être bénéficiaire de cet avantage !**

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure via facturation mensuelle. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Le tarif privilège n'est pas cumulable avec des coupons réductions ou des chèques cadeaux AM.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

